



DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes du Territoire De Lunéville
A Baccarat

SEANCE DU 8 AVRIL 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
79	52	52 + 18 pouvoirs

Date de convocation
26 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril à vingt heures trente, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire, qui a eu lieu à la Salle Polyvalente - 4 rue de la Gare à Bénaménil, sous la présidence de **Bruno MINUTIELLO**, Président.

Présents : **Rose-Marie FALQUE, Martial BANNEROT, Yvette COUDRAY, Christian GEX, Sabine TIHA, Bruno MINUTIELLO, Bernard MICLO, Jacques DEWAELE, Marie-Josèphe GEORGES, Catherine LOY, Fabien KREMER, Jean-Paul FRANCOIS, Michèle MATHIEU, François GENAY, Philippe SCHAEFFER, Alain THIERY, Marie-Lucie HENRY, Gérald FRANCOIS, Michel GRAVIER, Serge DESCLE, Gaël THIRION, Bernard GENAY, Barbara BERTOZZI-BIEVELOT, Michel BOESCH, Ludovic CHAUMET, Anne-Marie DI MARINO, Joëlle DI SANGRO, Christian FLAVENOT, Jonathan HAUVILLER, Alexandra HUGO, Pascal L'HUILLIER, Jacques LAMBLIN, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Catherine PAILLARD, Laurie PÉRISSÉ, Thibault VALOIS, Marie VIROUX, Edouard BABEL, Frédéric PRIVET, Jean-Michel TRICOTEAUX, Alain FORTIER, Grégory GERARDOT, Bertrand SCHULTHEISS, Gérard RITZ, Dominique GEORGE, Dominique ROBERT, Dominique ALISON, Francine GARNIER, Isabelle PARISOT, Pascal MARCHAL, Audrey FINANCE, Joël DONATIN.**

Absents : **Laurent KUREK, Thierry BIET, Hervé BERTRAND, Stéphane DECUGIS, Christelle VIVOT, Jean-Luc DEMANGE, Jean-Marie LARDIN, Cédric PERRIN, Michel JACQUOT, Florence DUPAYS, Murielle GRIFFOUL, Christine THOMAS, Ludwig MISCHLER.**

Représentés : **Jocelyne CAREL à Jean-Paul FRANCOIS, Didier COLIN à Sabine TIHA, Christine L'HUILLIER à Jacques DEWAELE, Claude BAILLY à Christian FLAVENOT, Gérald BARDOT à Ludovic CHAUMET, Frédéric BREGÉARD à Catherine PAILLARD, Pierre-Jean COURBEY à Rose-Marie FALQUE, Valérie DIDIER à Alexandra HUGO, François FRASNIER à Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Virginie GENOT à Marie VIROUX, Catherine LAURAIN à Jonathan HAUVILLER, Etienne MAIRE à Thibault VALOIS, Colette MANSUY à Jacques LAMBLIN, Benoît TALLOT à Gérard RITZ, Caroline THOMAS à Alain FORTIER, Matthieu SIGIEL à Bruno MINUTIELLO, Ludivine GEANT à Laurie PÉRISSÉ, Jacques PISTER à Serge DESCLE.**

Monsieur Alain FORTIER a été nommé secrétaire de séance.

Objet : FINANCES – Budget Primitif 2025 – Budget Principal
Rapporteur : Gérard RITZ
N° de délibération : 2025_050

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
52	18	53	0	17	0

Le Budget Primitif 2025 *Principal* se présente de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
CREDIT AU TITRE DU BP	20 263 494,00	19 687 533,00
RESULTAT REPORTE		1 614 785,14
VIREMENT A L'INVESTISSEMENT	1 038 824,14	
TOTAL FONCTIONNEMENT	21 302 318,14	21 302 318,14

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
CREDIT AU TITRE DU BP	6 516 812,00	6 381 255,82
RESTE A REALISER 2023	1 502 122,77	700 000,00
RESULTAT REPORTE	101 145,19	
VIREMENT DU FONCTIONNEMENT		1 038 824,14
TOTAL INVESTISSEMENT	8 120 079,96	8 120 079,96

TOTAL DU BUDGET	29 422 398,10	29 422 398,10
------------------------	----------------------	----------------------

Il est proposé au Conseil communautaire d'adopter le Budget Primitif 2025 *Principal*.

Le Conseil Communautaire, après avis de la Commission budget et fiscalité, après avis du Bureau, à l'unanimité (Abstentions : Mme VIROUX Marie, Mme PAILLARD Catherine, M. MERESSE-VOLLEAUX Geoffrey, Mme MANSUY Colette (représenté), Mme LAURAIN Catherine (représenté), M. LAMBLIN Jacques, Mme HUGO Alexandra, M. HAUVILLER Jonathan, Mme GENOT Virginie (représenté), M. FRASNIER François (représenté), M. FLAVENOT Christian, Mme DIDIER Valérie (représenté), Mme DI SANGRO Joëlle, M. CHAUMET Ludovic, M. BREGÉARD Frédéric (représenté), M. BARROT Gérald (représenté), Mme BAILLY Claude (représenté)),

- Adopte le Budget Primitif Principal 2025 pour un montant de **29 422 398,10 €**.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Bruno MINUTIELLO, Président



Bruno MINUTIELLO

Bruno MINUTIELLO
2025.04.09 18:53:52 +0200
Ref:8535308-12816425-1-D
Signature numérique
le Président

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du TERRITOIRE de *Lunéville à Baccarat*

BUDGET PRIMITIF 2025 **Rapport de présentation**



11 avenue de la Libération – 54300 LUNEVILLE

BUDGET PRINCIPAL

Ce budget est géré en TTC, hormis le service « Interventions Economiques » qui est géré en HT.

EVOLUTION DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DU BUDGET PRIMITIF

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
RECETTES REELLES	14 834 157,00	16 828 564,00	16 398 675,00	16 650 004,00	16 710 957,00	15 589 619,00	16 374 701,00	17 324 439,00	17 435 433,00
DEPENSES REELLES	14 635 273,04	16 162 233,00	16 262 061,00	16 878 602,00	16 484 983,00	15 203 036,00	15 376 106,00	16 326 714,00	16 514 774,00
EPARGNE BRUTE BP	198 883,96	666 331,00	136 614,00	-228 598,00	225 974,00	386 583,00	998 595,00	997 725,00	920 659,00
EPARGNE BRUTE CA	1 431 388,73	1 257 592,37	1 386 637,55	768 549,56	1 147 869,77	1 882 810,57	1 914 778,70	1 971 824,91	
RBT CAPITAL DE LA DETTE	1 157 305,06	1 250 810,63	1 635 652,29	1 720 051,60	1 559 570,00	1 344 640,00	1 438 338,00	1 482 053,00	1 381 037,00
EPARGNE NETTE BP	-958 421,10	-584 479,63	-1 499 038,29	-1 948 649,60	-1 333 596,00	-958 057,00	-439 743,00	-484 328,00	-460 378,00
EPARGNE NETTE CA	274 083,67	6 781,74	-249 014,74	-951 502,04	-411 657,64	538 213,21	488 465,93	493 958,63	

A partir de 2024, neutralisation de la masse salariale et de la dette des budgets annexes (dépenses = recettes)

Neutralisation en 2024 du contentieux CIVIT 1 995 000 € en recettes (nature 752 Loyers) et en dépenses (nature 6817 Provisions)



La masse salariale est payée entièrement sur le budget principal et remboursée par les budgets annexes pour faciliter la gestion de la paie.

De la même façon, les emprunts d'équilibre de 2024 seront entièrement encaissés et remboursés sur le budget principal. Les budgets annexes rembourseront la charge d'intérêt et de capital qui leur revient au budget principal.

Ces mouvements qui se compensent en dépenses et en recettes ont été neutralisés dans les explications qui sont présentés dans ce rapport pour que seuls apparaissent les éléments qui concernent réellement le budget principal et que des comparaisons puissent être opérées avec les années précédentes.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

		BP 2025	Evolution BP 2024 / BP 2025	BP 2024 + DM	Réalisé 2024	Evolution BP 2025 / CA 2024
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 225 949,00	0,52%	2 214 324,00	1 947 041,41	14,32%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	3 543 600,00	0,81%	3 514 975,00	3 030 352,09	16,94%
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	7 072 748,00	-0,18%	7 085 247,00	7 082 089,49	-0,13%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 936 145,00	7,55%	2 730 133,00	2 599 315,57	12,96%
66	CHARGES FINANCIERES	728 832,00	-6,36%	778 375,00	859 688,86	-15,22%
67	CHARGES SPECIFIQUES	2 500,00	-61,54%	6 500,00	5 264,08	-52,51%
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	5 000,00	0,00%	5 000,00	5 647,00	-11,46%
	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	16 514 774,00	1,10%	16 334 554,00	15 529 398,50	6,35%
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 038 824,14	-33,19%	1 554 851,80		
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 036 420,00	29,17%	1 576 595,00	2 875 218,69	-29,17%
	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	3 075 244,14	-1,79%	3 131 446,80	2 875 218,69	6,96%
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	19 590 018,14	0,64%	19 466 000,80	18 404 617,19	6,44%

Neutralisation de la masse salariale et de la dette des budgets annexes (dépenses = recettes)

Neutralisation en 2024 et 2025 du contentieux CIVIT 1 995 000 € en recettes (nature 752 Loyers) et en dépenses (nature 6817 Provisions)

Explications entre CA 2024 et BP 2025

Chapitre 011 – Charges à caractère général

Les dépenses de ce chapitre incluent deux opérations nouvelles qui sont neutres financièrement car elles s'équilibrent en dépenses et en recettes :

- L'achat et le transport de récupérateurs d'eau (272 000 €) qui seront financés par la revente aux particuliers et l'encaissement de subventions de différents partenaires, essentiellement l'Agence de l'Eau Rhin Meuse (*délibération n° 2024-052 du 07/03/2024*) ;
- L'achat de cuves d'eau pour agriculteurs (200 000 €) qui sera financée par la revente aux exploitants agricoles et l'encaissement de subventions de différents partenaires, essentiellement l'Agence de l'Eau Rhin Meuse. Le projet est en cours de construction. La délibération sera présentée courant 2025 au conseil.

Les dépenses de fonctionnement sont donc pas en réalité en hausse de 14,32 % une fois l'impact de ces deux opérations neutralisées, mais en baisse de 9,99% par rapport au consommé 2024.

Cette baisse conséquente a nécessité de gros efforts de la part des services en termes de fonctionnement courant et a limité très fortement la mise en place de nouveaux projets.

Mais l'impact de la loi de finances 2025 sur les comptes de la CCTLB (*gel des fractions de TVA, baisse des dotations, hausse du taux de cotisation de la CNRACL*) ne laisse pas d'autre choix que la restriction des dépenses pour atteindre l'équilibre.

L'effort demandé aux services étant très important, les marges de manœuvre sont très limitées pour gérer des dépenses qui sont difficiles à évaluer du fait de l'inflation et de la révision des indices des marchés. Une enveloppe de crédit de 200 000 € a donc été positionnée en compte 65 et sera mobilisée via décision modificative en cas de besoin.

Cette enveloppe, qui n'a pas vocation à être consommée, participe à l'équilibre et pèse donc sur la CAF prévisionnelle de la CCTLB mais ne pèsera pas sur la CAF finale de 2025.

Ce chapitre recense notamment deux postes transversaux de dépenses :

- Les fluides :
Suite aux prévisions de baisse du coût de l'électricité, ce poste de dépenses a été estimé à 248 183 € en 2025 contre 332 541 € de consommation en 2024, soit une baisse 25,37 % (- 84 358 €).
- La maintenance :
Les contrats de maintenance contractés par la CCTLB pour l'ensemble de ses services représentent une dépense estimée à 115 401 € pour 2025, soit une hausse du coût de ses prestations de 8,79 % par rapport à la consommation de 106 074 € de 2024.

En dehors de ces coûts transversaux, le chapitre 011 englobe notamment :

↳ Les Frais d'administration

Les frais d'administration et de fonctionnement de la CCTLB comprennent les contrôles techniques obligatoires, l'entretien sur les bâtiments et les véhicules, les frais de communication, d'informatique, d'assurances, de ressources humaines (*frais de déplacement, formation...*). Ces frais se montent à 395 557,00 € pour 2025 contre 471 602,34 € en 2024, soit une baisse de 16,12 %.

↳ Opération Séniors en vacances

Elle ne représente pas de coût pour la collectivité car le voyage proposé est entièrement financé par les usagers (152 000 € sont prévus en dépenses et en recettes pour 2025).

↳ La Lecture Publique

La lecture publique (*Médiathèques de L'Orangerie et de Baccarat*) représente un coût de 178 490 € en 2025 pour un coût de 211 321,43 € en 2024, soit une baisse de 15,5%.

↳ Les piscines communautaires et autres équipements sportifs

Budget en baisse au global de 12 % :

- Le centre Aqualun' représente un budget de 41 600 € pour 2025 (44 047 € en 2024)
- Le terrain synthétique de Moncel-Lès-Lunéville représente un budget 2025 de 7 641 € (11 923 € en 2024)

↳ La gestion des animaux errants sur le domaine public et la fourrière animale pour 44 000 € en 2025 contre 55 006 € en 2024, soit une baisse de 20%.

↳ L'insertion professionnelle pour 14 500 € en 2025 (*Maison de l'emploi pour 4 600 € et 9 900 € de cotisation PIEAN*) contre 4 600 € en 2024. La cotisation PIEAN n'a pas été payée en 2024.

↳ L'urbanisme pour 29 650 € en 2025

Après neutralisation de l'abonnement au logiciel CLICMAP pour 25 185 €, qui a été transféré en chapitre 65 en 2025, le montant 2024 est de 17 921 € soit une hausse de 65,4 % qui s'explique essentiellement par l'inscription d'honoraires d'arpentage et d'étude et réalisation de dossier AD'AP pour 10 000 € (Agenda d'accessibilité programmé).

↳ La gestion des gens du voyage pour 139 310 € : gestion et entretien de l'aire du Rianois et de l'aire de Grand Passage, contre 145 939 en 2024 soit une baisse de 4,5 %.

↳ Le transport pour 107 000 € en 2025 contre 84 066 € en 2024, dont :

- Autopartage (véhicules + bornes de recharges) pour 65 682 €, dont 10 182 € de crédits nouveaux pour l'entretien des bornes de recharges
- Culture bus pour 35 000 €

↳ Le tourisme pour 54 771 € contre 49 026 € en 2024, soit une hausse de 11,72 % qui s'explique essentiellement par le besoin, pour le camping, d'élaguer les arbres et de changer la caisse enregistreuse et par la hausse des coûts d'entretien des différents sites.

↳ Les interventions économiques pour 166 167 € contre 184 602 en 2024 dont :

- Adhésion à l'Agence de développement économique pour 35 727 € (Délibération 2021-068 du 27/05/2021)
- Partenariat France Active pour 4 000 € (Délibération n°2023-203 du 26/10/2023)
- Pôle Lavoisier pour 55 000 €
- Taxe foncière pour 29 760 €
- Honoraires avocat CIVIT pour 30 000 €

↳ L'environnement (*Rivières et cours d'eau, verger pédagogique*) pour 7 100 € contre 6 275 € en 2024, soit une augmentation de 13 % essentiellement due à de la location de matériels pour travaux.

↳ La transition énergétique, une fois neutralisées les opérations de récupérateurs d'eau et de cuves agriculteurs qui s'équilibrent en dépenses et en recettes, représente 43 557 € de dépenses contre 10 000 € en 2024, essentiellement constituées de crédits nouveaux :

- Une étude de maraichage pour 35 557 € (participation PETR de 5 000 €)
- Des diagnostics de mesures environnementales pour 7 000 €

Chapitre 012 – Charges de personnel

La variation du chapitre 012 de +16,94 % se justifie par :

- L'augmentation de 3 points de la cotisation CNRACL (retraite des fonctionnaires),
- L'augmentation de 0,56 % de la cotisation prévoyance prise en charge en intégralité par la collectivité,
- L'évolution du GVT pour environ 2 % (Glissement Vieillesse Technicité).

Mais également par l'évolution des effectifs avec :

- Le recrutement d'un DGS en remplacement du DGS indisponible,
- 1 agent supplémentaire au service Ressources Humaines,
- L'exécution sur un exercice complet des mouvements de 2024 avec notamment l'intégration de nouveaux agents.

Chapitre 014 – Atténuations de produits

↳ 5 292 027 € d'attributions de compensation (Délibération n° 2017-399 du 21/12/2017), montant identique à 2024

↳ 1 707 721 € de reversement FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources) montant identique à 2024

↳ 70 000 € de reversement de fraction de TVA au titre de l'année 2024 (reversement de 72 216 € en 2024 au titre de la fraction de TVA de l'année 2023)

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Le montant de ce chapitre progresse de 12,96 % avec les 200 000 € de crédit positionné en réserve si besoin pour les services, comme indiqué au chapitre 011.

Sans compter ces 200 000 €, la hausse des crédits du chapitre est seulement de 5,3 %.

Le chapitre est constitué par :

↳ Les indemnités des élus pour 217 000 € (206 919,40 € en 2024)

↳ Les cotisations :

- PETR Pays du Lunévillois : 274 000 € en 2025 (273 304,51 € en 2024)
- EPTB : 160 676 € (152 218,80 € en 2024)
- SCOT : 48 500 € (48 015,65 € en 2024)
- Syndicat mixte du Grand Rupt : pas de montant prévu en 2025, le syndicat s'auto-équilibre (20 313,45 € en 2024)
- Syndicat des lacs de Pierre Percée : 15 000 € en 2025 (15 000 € en 2024)

↳ Subvention d'exploitation pour le Centre Aqualun' : 1 700 000 € (1 660 681 € en 2024) soit une hausse de 2,36%.

↳ Subventions de fonctionnement :

L'enveloppe des subventions de fonctionnement pour 2025 est de 185 231 € contre 180 418 € attribuées en 2024, soit 2,66 % de hausse.

→ 22 000 € euros sont réservés pour des associations dont la demande sera étudiée en commission de subventions avant d'être proposée au conseil communautaire.

→ 163 231 € concernent des conventions de partenariat avec des associations ou des subventions directement proposées au budget primitif :

- CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) : 36 252 €
(Délibération 2023-184 du 28/09/2023)
- CSFL (Centre de sauvegarde Faune Lorraine) : 12 613 € (Délibération 2022-145 du 30/09/2022)
- Ecole de musique de Lunéville : 15 000 € (Délibération n° 2023-252 du 06/12/2023)

- France Services Azerailles : 7452 € (Délibération n°2024 - 167 du 26/09/2024)
- France Services Mont-sur-Meurthe : 4 894 € (Délibération n°2024 - 167 du 26/09/2024)
- Les Amis du Livre de Fontenoy-la-Joûte : 22 000 € (Délibération n°2024 - 168 du 26/09/2024)
- INES Intérim Services : 4 000 € (Délibération n°2024 - 169 du 26/09/2024)
- INES Sois Mobile : 4 000 € (Délibération n°2024 - 169 du 26/09/2024)
- INES Insertion Zola et Lothar : 4000 € (Délibération n°2024 - 169 du 26/09/2024)
- Quartiers Services : 8 000 € (Délibération n°2024 - 171 du 26/09/2024)
- Croix Rouge Insertion Adlis : 12 000 € (Délibération n°2024 - 170 du 26/09/2024)
- Gardes pêche de Meurthe et Moselle : 500 € (Délibération n°2023-251 du 06/12/2023)
- Association Equi'art : 8 000 €
- Amicale CCTLB : 14 000 €

↳ Les créances irrécouvrables : 10 000 € pour 2025 contre 13 437 € en 2024

↳ Les abonnements d'utilisation de logiciels pour 108 888 € (comptabilisé sur le chapitre 011 pour partie en 2024)

Chapitre 66 – Charges financières

↳ Intérêts de la dette : 713 832 € (743 424,37 € en 2024)

↳ Intérêts de la ligne de trésorerie : 20 000 € (16 055,64 € en 2024)

↳ Intérêts courus non échus (ICNE) : - 5 000 €, contre 100 209,25 € en 2024.

(Les ICNE ont été mis en place en 2024 suivant les recommandations de la CRC. Le coût d'entrée était important pour la 1^{ère} année. A partir de 2025, les ICNE évolueront en fonction de l'anticipation des taux sur l'année suivante).

Chapitre 67 – Charges spécifiques

↳ 2 500 € de titres annulés sur exercices antérieurs contre 5 264 € en 2024

Chapitre 68 – Dotations aux provisions

↳ 5 000 € pour dotations aux provisions pour dépréciation de créances contre 5 647 € en 2024 (hors CIVIT)

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

		BP 2025	Evolution BP 2024/ BP 2025	BP 2024 + DM	Réalisé 2024	Evolution BP 2025 / Ca 2024
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	97 325,00	11,23%	87 500,00	127 950,17	-23,94%
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	668 360,00	4,81%	637 710,00	559 502,92	19,46%
73	IMPOTS ET TAXES	8 416 377,00	-3,61%	8 731 377,00	8 460 004,00	-0,52%
731	FISCALITE LOCALE	5 063 500,00	5,93%	4 780 000,00	4 989 121,59	1,49%
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	2 754 252,00	2,49%	2 687 436,00	2 708 444,45	1,69%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	412 991,00	4,54%	395 046,00	637 784,32	-35,25%
76	PRODUITS FINANCIERS	460,00	0,00%	460,00	0,00	
77	PRODUITS SPECIFIQUES	22 168,00	73,87%	12 750,00	982 256,16	-97,74%
	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	17 435 433,00	0,60%	17 332 279,00	18 465 063,61	-5,58%
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	539 800,00	-13,44%	623 595,00	947 479,88	-43,03%
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	1 614 785,14	6,93%	1 510 126,80		
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	19 590 018,14	0,64%	19 466 000,80	19 412 543,49	0,91%

Neutralisation de la masse salariale et de la dette des budgets annexes (dépenses = recettes)

Neutralisation en 2024 du contentieux CIVIT 1 995 000 € en recettes (nature 752 Loyers) et en dépenses (nature 6817 Provisions)

Explications entre CA 2024 et BP 2025

Chapitre 013 – Atténuations de charges

La baisse des recettes du chapitre est due à la fin de la mise à disposition de 0,5 ETP au PETR du Pays du Lunévillois pour remplir les missions du COT (Contrat d'Objectifs Territorial).

Ce chapitre comprend les remboursements de charges de personnel concernant :

- ⇒ Le directeur des maisons du tourisme par le PETR du Pays du Lunévillois pour 57 325 € en 2025 contre 57 460,05 en 2024 ;
- ⇒ Les congés maladie ou accident de travail : 40 000 € en 2025, 42 355 € ont été encaissés en 2024.

Chapitre 70 – Produits des services

Une fois neutralisées les recettes pour l'achat des récupérateurs d'eau et des citernes, les recettes du chapitre 70 diminuent de 10,2 %.

Cela est dû essentiellement aux prévisions en baisse de 14,5 % des produits des cotisations ADS des communautés de communes de Meurthe Mortagne Moselle, du Pays du Sel et du Vermois et de Vezouze en Piémont et des communes de la CCTLB : 227 600 € en 2025 (266 237 € en 2024).

Ce chapitre comprend également :

- ↳ 240 000 € de remboursement des frais de personnel et de frais de siège par le budget Assainissement contre 213 411 € en 2024
- ↳ 34 760 € d'autres produits des services en 2025 (aire du Rianois, médiathèques, musée des Sources d'Hercule, site du Léomont...) contre 57 420 € en 2024

Chapitre 73 – Impôts et taxes

↳ Fraction de TVA (gel de la fraction de TVA en 2025)

6 300 000 € concernant la compensation de la TH (6 323 199 € en 2024)

1 800 000 € concernant la compensation de la CVAE (1 805 428 € en 2024)

↳ FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et communales) pour 290 000 € pour 2025 (305 000 en 2024)

↳ Attribution de compensations versées par les communes de Croismare, Jolivet et Thiébauménil : 26 377 €, montant identique à celui de 2024

Chapitre 731 – Fiscalité locale

↳ Fiscalité

	CA 2024	BP 2025	
TH	224 140	227 000	} revalorisation par l'Etat des bases d'imposition de 1,7%
THLV	145 606	145 000	
TFB	789 899	803 000	
TFNB	134 662	135 000	
CFE	2 353 556	2 390 000	
GEMAPI	207 946	250 000	
TASCOM	763 023	760 000	
IFER	293 678	300 000	
	4 912 510	5 010 000	

↳ Camping des Bosquets et aire d'accueil des Camping-cars : 40 500 € contre 15 796 € en 2024 (concerne les recettes de l'année 2023, décalage d'un an avec le prestataire)

↳ Taxe de séjour sur le territoire : 13 000 € en 2025, 18 465 € ont été versés en 2024.

Une taxe additionnelle de séjour a été créée et doit être reversée au Département. Pour ce faire, la dépense et la recette ont été prévues à hauteur de 3 000 € en 2025.

Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations

Une fois neutralisées les recettes en provenance des partenaires pour l'achat des récupérateurs d'eau et des citernes, les recettes du chapitre 74 diminuent de 9,6 %, soit 260 192 €.

Cet écart est dû à la dotation générale de décentralisation urbanisme de 213 065,38 € qui a été reçue en 2024 et ne se renouvellera pas, et aux baisses de dotations de l'état et des allocations compensatrices :

- 530 000 € au titre de la dotation intercommunale contre 562 237 € en 2024
- 1 200 000 € au titre de la dotation de compensation contre 1 231 286 € en 2024
- 373 000 € au titre des allocations compensatrices TF et CFE contre 427 695 € en 2024

Figurent également à ce chapitre :

- ↪ Aire d'accueil des gens du voyage : 19 000 € de participation CAF et Conseil Départemental de Meurthe et Moselle prévus en 2025 contre 5 166 € en 2024
- ↪ Remboursement du poste de conseiller numérique à l'Orangerie pour 12 500 € pour la dernière année (délibération n°2021-038 du 25 février 2021)
- ↪ Participation DRAC au Contrat Territoire Lecture 24 000 €
- ↪ Participation à l'opération « Savoir rouler » : 18 555 € en 2025 contre 14 450 € en 2024
- ↪ Participation FIPHP pour 7 000 € (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique)
- ↪ Participation de la Région Grand Est à l'audit de sécurité informatique pour 5 760 €
- ↪ Participation PETR à l'étude maraichage pour 5 000 €

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Une fois neutralisés les remboursements de l'Opération « Séniors en vacances » pour 152 000 € (120 793 € en 2024), opération neutre (dépenses = recettes), ces produits sont en baisse de 30,49 % du fait de différents facteurs :

- La baisse des revenus des immeubles du secteur interventions économiques (loyers et récupération de charges). Ils sont en baisse de 95 054 € du fait des cessions effectuées en 2024 et prévues en 2025 (101 906 € en 2025 contre 196 960,37 en 2024). Ces revenus sont désormais essentiellement composés du loyer du CIVIT pour 85 206 €
- L'encaissement en 2024 de 2 années de subventions (2023 et 2024) pour un montant de 95 476 € :
 - Subvention Agence de l'Eau pour le poste de technicien rivière 21 381 €
 - Subvention ANAH pour le poste Habitat : 54 608 €

Chapitre 76 – Produits financiers

↪ 460 € de remboursement des intérêts des emprunts concernant le transport urbain par la PETR du Pays du Lunévillois

Chapitre 77 – Produits exceptionnels

Le montant des cessions de la taillerie et des terrains sur l'Actipôle de Mondon pour un montant de 963 490,20 € figure dans la réalisation de ce chapitre en 2024.

Cette recette est neutralisée par les écritures d'ordre de cession et vient participer à l'équilibre de la section d'investissement.

C'est pour cette raison qu'elle n'a pas d'impact sur le calcul de la CAF.

Il est inscrit sur ce chapitre pour 2025 22 750 € pour des annulations de mandat sur exercice antérieur.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	BP 2025	BP 2024
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	1 396 837,00 €	3 172 805,00 €
Remboursement de la dette au titre du budget principal	1 381 037,00 €	
Remboursement de la dette au titre des budget annexes	15 800,00 €	
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	773 890,00 €	1 094 030,00 €
CONVENTION SCALEN (PLUI et SPR)	130 000,00 €	
ETUDE RUISSEAU DES FAUCHEES	95 000,00 €	
ETUDE ENVIRONNEMENTALE PLUI ET SPR	90 000,00 €	
ETUDES COMPLEMENTAIRES - MORTAGNE	90 000,00 €	
SUIVI ANIMATION OPAH RU	75 000,00 €	
ETUDE PARC AERODROME	70 000,00 €	
ETUDE REQUALIFICATION USINE LORRAINE DIETRICH	50 000,00 €	
PARKING OMBRIERES	30 000,00 €	
LOGICIEL ORPHEE ET JOOLMA (Médiathèque)	22 740,00 €	
ETUDES GEOTECHNIQUES	22 000,00 €	
SITE INTERNET CCTLB	20 100,00 €	
PROCEDURE PLUI HORS REVISION	20 000,00 €	
ETUDE GEMAPI LAXAT ET DIVERS	20 000,00 €	
ETUDE ACCUEIL MUSEE HERCULE	10 100,00 €	
LOGICIEL GESTION DU COURRIER	9 300,00 €	
DIAGNOSTIC TRANSITION ENERGETIQUE	9 000,00 €	
PARAMETRAGE OFFICE 365 PREMIUM	8 500,00 €	
ACCOMPAGNEMENT PCAET	1 500,00 €	
DIVERS LOGICIELS	650,00 €	
Chapitre 204 - Subventions d'équipement versées	817 000,00 €	838 620,00 €
ESPACEO - CENTRE AQUALUN	487 000,00 €	
SOUTIEN PHOTOVOLTAIQUES	100 000,00 €	
SUBV PARTICULIERS AMELIORATION ENERGETIQUE	100 000,00 €	
SDE54 - REVERSEMENT REDEVANCE R2 (Dépense=Recette)	50 000,00 €	
SUBV PARTICULIERS AMELIORATION HABITAT OPAH RU	50 000,00 €	
SUBV PARTICULIERS RENOVATION OPAH RU	25 000,00 €	
SUBV SORTIE DE VACANCE OPAH RU	5 000,00 €	

	BP 2025	BP 2024
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	1 999 785,00 €	1 350 325,00 €
TERRAIN SITE ID LOGISTICS	800 000,00 €	
REPLACEMENT TOITURE HALL 1 CCTLB	140 000,00 €	
GESTION TECHNIQUE CENTRALISEE	130 000,00 €	
ACQUISITION LEOMONT	130 000,00 €	
TRAVAUX VOIRIE RESEAUX MONDON	120 000,00 €	
ACHAT TERRAIN AIRE DE GRAND PASSAGE	100 000,00 €	
AMENAGEMENT CCTLB (films solaires - pose de leds - chassis acier cage escalier)	90 000,00 €	
TERRAIN MOSSUS (EPFL)	56 000,00 €	
TRAVAUX HALL ACCUEIL CCTLB	55 000,00 €	
MUSEE HERCULE (Accueil - Chauffage - aménagement)	54 445,00 €	
MEDIATHEQUE BACCARAT (Climatisation - Diverses)	51 000,00 €	
NOUVELLE INFRASTRUCTURE SERVEUR INFORMATIQUE	39 800,00 €	
VEHICULE TECHNIQUE	35 000,00 €	
MATERIELS DIVERS	25 340,00 €	
GMAO (Gestion de maintenance assistée par ordinateur)	25 000,00 €	
MOBILIER ADMINISTRATIF	24 000,00 €	
AMENAGEMENT CAMPING	22 000,00 €	
MATERIELS INFORMATIQUES	21 500,00 €	
CENTRE EQUESTRE DE LUNEVILLE	18 500,00 €	
CIVIT MALFACONS	17 000,00 €	
RENOVATION DIVERS BATIMENTS	15 000,00 €	
AMENAGEMENT AIRE DE GRAND PASSAGE (Aérodrome)	8 000,00 €	
COUVERTURE POLE LAVOISIER	5 000,00 €	
MATERIEL BORNES DE RECHARGES	5 000,00 €	
REPARATIONS VEHICULES	4 300,00 €	
INTRUSION ET VIDEOSURVEILLANCE CCTLB	4 000,00 €	
ORANGERIE (Réseau alerte central intrusion)	2 700,00 €	
POSE SOUS-COMPTEUR STADE SYNTHETIQUE	1 200,00 €	
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	2 500,00 €	46 584,00 €
AMENAGEMENT AIRE RIANOIS	2 500,00 €	
Chapitre 26 - Participation	550 000,00 €	550 000,00 €
PARTICIPATION SEM (Développement énergétique)	400 000,00 €	
PARTICIPATION SAS	100 000,00 €	
PARTICIPATION SAEML NANCY SUD LORRAINE ENERGIE	50 000,00 €	

	BP 2025	BP 2024
<u>Chapitre 27 - Autres immobilisations financières</u>	55 000,00 €	1 803 466,06 €
CREANCE SYNDICAT GRANDRUPT	55 000,00 €	
<u>Chapitre 45811 - Opération sous mandat</u>	32 000,00 €	- €
CC3M - ETUDE COMPLEMENT MORTAGNE	32 000,00 €	
<u>Les autorisations de programme</u>		
OPERATION 2301 PISCINE A BACCARAT	350 000,00 €	110 000,00 €
<u>Nouvelles dépenses d'investissement</u>	5 977 012,00 €	8 965 830,06 €
Amortissements des subventions	539 800,00 €	623 595,00 €
Avances forfaitaires marchés publics		50 000,00 €
Déficit d'investissement reporté	101 145,19 €	985 408,06 €
	6 617 957,19 €	10 624 833,12 €
Report de 2024/2025	1 502 122,77 €	2 220 576,31 €
Total des dépenses d'investissement	8 120 079,96 €	12 845 409,43 €

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

	BP 2025	BP 2024
<u>Chapitre 024 - cession d'immobilisations</u>	180 198,00 €	268 903,00 €
CESSION SITE DES MOSSUS	76 698,00 €	
CESSION MEVLANA	63 500,00 €	
CESSION BATIMENT METALBOIS	37 000,00 €	
CESSION VEHICULES	3 000,00 €	
<u>Chapitre 10 - Dotations et fonds divers</u>	955 267,96 €	849 938,47 €
FCTVA	52 000,00 €	
AFFECTATION DU RESULTAT 2024	903 267,96 €	
<u>Chapitre 13 - Subventions d'investissement</u>	193 740,00 €	269 135,00 €
SUBV AGENCE DE L'EAU - RUISSEAU DES FAUCHEES	52 240,00 €	
SUBV AGENCE DE L'EAU - MOE MORTAGNE	42 000,00 €	
SUBV AGENCE DE L'EAU - ETUDE COMPLEMENTAIRE	82 000,00 €	
SUBV ANAH - ETUDE OPAH RU COEUR DE VILLE LUNEVILLE	17 500,00 €	
<u>Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées</u>	2 887 265,86 €	4 057 574,26 €
EMPRUNTS EN EUROS	2 887 265,86 €	
<u>Chapitre 27 - Immobilisations financières</u>	128 364,00 €	1 704 366,00 €
REMBOURSEMENT DE LUNEVILLE - RESEAU ERCKMANN	12 564,00 €	
REMBOURSEMENT DE L'AVANCE GRANDRUPT	100 000,00 €	
REMBOURSEMENT DE CAPITAL BUDGETS ANNEXES	15 800,00 €	
Recettes nouvelles d'investissement	4 344 835,82 €	7 149 916,73 €
Amortissements des immobilisations	2 000 000,00 €	1 540 175,00 €
Amortissement des charges à répartir	36 420,00 €	36 420,00 €
		50 000,00 €
Remboursement avances forfaitaires sur marchés publics		
Virement de la section de fonctionnement	1 038 824,14 €	1 554 851,80 €
	7 420 079,96 €	10 331 363,53 €
Report de 2024/2025	700 000,00 €	2 514 045,90 €
Total des recettes d'investissement	8 120 079,96 €	12 845 409,43 €

BUDGET ASSAINISSEMENT

Le budget assainissement est géré en HT.

EVOLUTION DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DU BUDGET PRIMITIF

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
RECETTES REELLES	2 866 671,00	3 036 051,00	4 041 800,00	4 207 255,00	5 818 740,00	5 744 404,00	5 757 800,00	5 774 128,00	5 902 200,00
DEPENSES REELLES	2 488 136,00	2 337 968,00	3 150 584,00	3 330 664,00	4 744 400,00	4 565 746,00	4 547 272,00	4 459 160,00	4 584 530,00
EPARGNE BRUTE BP	378 535,00	698 083,00	891 216,00	876 591,00	1 074 340,00	1 178 658,00	1 210 528,00	1 314 968,00	1 317 670,00
EPARGNE BRUTE CA	747 675,68	957 784,98	1 781 505,76	1 475 942,40	1 744 906,85	1 561 070,54	1 697 541,25	1 643 231,78	
RBT CAPITAL DE LA DETTE	1 399 948,41	1 471 948,59	1 420 638,67	1 224 398,22	1 699 287,88	1 660 720,07	1 566 776,00	1 516 757,00	1 581 147,00
EPARGNE NETTE BP	-1 021 413,41	-773 865,59	-529 422,67	-347 807,22	-624 947,88	-482 062,07	-356 248,00	-201 789,00	-263 477,00
EPARGNE NETTE CA	-652 272,73	-514 163,61	360 867,09	251 544,18	45 618,97	-99 649,53	131 181,88	128 576,90	



LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

		BP 2025	Evolution BP 2024/ BP 2025	BP 2024 + DM	Réalisé 2024	Evolution BP 2025 / CA 2024
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 394 862,00	6,18%	2 255 410,00	2 179 427,81	9,88%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 105 700,00	10,44%	1 001 150,00	1 000 350,27	10,53%
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	240 000,00	-28,78%	337 000,00	310 694,00	-22,75%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	22 468,00	48,18%	15 163,00	9 794,24	129,40%
66	CHARGES FINANCIERES	688 500,00	-16,25%	822 100,00	818 511,11	-15,88%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	125 000,00	-3,47%	129 500,00	103 326,47	20,98%
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	8 000,00	0,00%	8 000,00	7 726,00	3,55%
	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	4 584 530,00	0,35%	4 568 323,00	4 429 829,90	3,49%
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 399 177,56	-9,59%	1 547 554,43		
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 446 577,00	-1,36%	1 466 517,00	1 412 502,12	2,41%
	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	2 845 754,56	-5,58%	3 014 071,43	1 412 502,12	101,47%
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	7 430 284,56	-2,01%	7 582 394,43	5 842 332,02	27,18%

Explications entre CA 2024 et BP 2025

Chapitre 011 – Charges à caractère général

Ce chapitre comprend le coût des fluides pour un montant de 390 100 € en 2025 contre 342 788,36 € consommés en 2024. L'augmentation de 13,8 % est due essentiellement à la hausse de l'enveloppe de carburant. Le service, qui a de nouveau des effectifs au complet, envisage en effet d'utiliser les deux camions beaucoup plus souvent, ce qui n'a pas été possible de faire l'an dernier.

La maintenance représente un coût de 2 480 € pour du matériel spécifique. Le coût a quasiment triplé par rapport à 2024 (849,68 €) : coût de la maintenance du détecteur de gaz +41,2 % et ajout de la maintenance pour un groupe électrogène et un extincteur.

Les coûts de maintenance du bâtiment sont supportés par le budget principal et reversés dans le cadre des remboursements de frais administratifs estimés à 50 000 € en 2025 (48 153 € versés en 2024).

Le chapitre 011 comprend également

↳ Contrat de prestations assainissement :

- Exploitation des stations d'épuration pour 272 800 € (242 985 € en 2024) soit 12,3 % de hausse
- Assistance à l'exploitation des ouvrages de collecte et de transfert des effluents pour 170 000 € (167 358 € en 2024), soit 1,6% de hausse
- Astreintes et interventions diverses pour 15 000 € (4 696 € en 2024)

↳ Exploitation de la station d'épuration de Baccarat par la commune de Baccarat pour 85 000 € contre 86 379 € en 2024

↳ Contrat DSP de la STEU de Lunéville : 1 100 000 € contre 1 049 970 € en 2024 soit une hausse de 4.8 %.

↳ Curage et balayage

- Curage des bassins d'orages et séparateurs hydrocarbures pour 18 300 € (18 029 € en 2024)
- Balayage des caniveaux pour 40 000 € (34 428 en 2024)
- Entretien des postes d'assainissement et des réseaux pour 10 000 € (3 939 en 2024)

↳ Gestion et traitement des sous-produits et des boues non conformes pour 43 100 € (11 319 € en 2024). 18 500 € ont été ajoutés à ce poste en 2025 pour l'évacuation et l'analyse des boues de toutes les STEPS.

↳ Achat de produits NUTRIOX pour 20 000 € pour le remplissage de 2 cuves (Actipôle de Mondon et Vitrimont), aucune dépense en 2024

↳ Prestations de dératisation pour 2 700 €, contre 2 277 € en 2024

↳ Entretien des véhicules et fournitures automobiles pour 35 000 € contre 23 901 € en 2024

↳ Entretien de matériels divers pour 4 400 € en 2025 contre 1 107 € en 2024

↳ Frais de télécommunication pour 11 500 € contre 9 671 € en 2024

↳ Frais d'assurances (dommages aux biens, responsabilité civile, flotte automobile, responsabilité atteinte à l'environnement, protection juridique) pour 7 080 € contre 6 613 € en 2024

↳ Achat et nettoyage des vêtements de travail pour 15 500 € contre 7 675 € en 2024

↳ Formations (CATEC, CHSCT, AIPR) et frais de déplacement des agents pour 14 000 € contre 12 054 € en 2024 :

↳ Traitement des eaux usées des communes de Bertrichamps et Thiaville sur Meurthe pour 30 000 € contre 19 379,50 € en 2024 (STEU de Raon L'Etape gérée par la CA de Saint Dié des Vosges – Délibération n° 2024-239 du 19/12/2024)

↳ Diverses fournitures pour 11 500 € contre 6 738 € en 2024

↳ Des frais de recouvrement de la redevance assainissement pour 8 000 € contre 6 855 € en 2024

↳ Des prestations diverses pour 33 502 € contre 20 912 € en 2024

Chapitre 012 – Charges de personnel

La variation de ce chapitre pour 2025 se justifie principalement par :

- L'augmentation de 3 points de la cotisation CNRACL (retraite des fonctionnaires),
- L'augmentation de 0,56 % de la cotisation prévoyance prise en charge en intégralité par la collectivité,
- L'évolution du GVT pour environ 2 % (Glissement Vieillesse Technicité).

Chapitre 014 – Atténuations de produits

A partir de 2025, l'ancienne redevance pour modernisation des réseaux devient la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif. Elle est toujours reversée à l'agence de l'Eau selon un mode de calcul défini dans la délibération 2024 – 238 du 19/12/2024 (dépenses = recettes).

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

↪ 4 600 € de servitudes de tréfonds, aucune dépense en 2024

↪ 10 000 € de créances éteintes ou admises en non-valeur, 4 798 € ont été consommés en 2024

↪ 7 868 € d'abonnement à différents logiciels :

- OMEGA pour la facturation qui a remplacé Fluo courant 2024 pour permettre à la CCTLB de bénéficier de prestations plus professionnelles : 5 518 € en année pleine pour 2025 contre 1 341 € en 2024
- AUTOCAD : 500 € en 2025 contre 498 € en 2024
- SOGELINK : nouveau logiciel pour le suivi des travaux du service pour 1 800 €

Chapitre 66 – Charges financières

↪ Intérêts de la dette : 688 000 € pour 2025 contre 635 724 € en 2024

↪ Intérêts de la ligne de trésorerie : 5 000 €, pas de consommation en 2024

↪ Intérêts courus non échus pour - 4 500 € contre 182 787 € en 2024 *(Les ICNE ont été mis en place en 2024 suivant les Recommandation de la CRC. Le coût d'entrée était important pour la 1ère année. A partir de 2025, les ICNE évolueront en fonction de l'anticipation des taux sur l'année suivante).*

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

↪ 125 000 € d'annulation de titres antérieurs (pour la régularisation de la facturation de la redevance assainissement d'une année sur l'autre) contre 74 101 € en 2024

Chapitre 68 – Dotations aux provisions et dépréciations

↪ 8 000 € en 2025 contre 7 726 € en 2024

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

		BP 2025	Evolution BP 2024/ BP 2025	BP 2024 + DM	Réalisé 2024	Evolution BP 2025 / Ca 2024
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	12 000,00	-29,94%	17 128,00	8 710,71	37,76%
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	5 880 200,00	0,65%	5 842 163,00	6 055 212,15	-2,89%
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	0,00		0,00	3 756,00	-100,00%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00		0,00	823,16	-100,00%
77	PRODUITS SPECIFIQUES	10 000,00	-58,33%	24 000,00	4 559,66	119,31%
	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	5 902 200,00	0,32%	5 883 291,00	6 073 061,68	-2,81%
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	281 385,00	-3,03%	290 175,00	289 522,85	-2,81%
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	1 246 699,56	-11,51%	1 408 928,43		
	RECETTES D'ODRE DE FONCTIONNEMENT	1 528 084,56	-10,07%	1 699 103,43	289 522,85	427,79%
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	7 430 284,56	-2,01%	7 582 394,43	6 362 584,53	16,78%

Explications entre CA 2024 et BP 2025

Chapitre 013 – Atténuations de charges

Ce chapitre comptabilise l'évaluation des remboursements de rémunération sur la base des congés de maladie ou d'accident de travail.

Chapitre 70 - Produits des services

↳ 4 225 000 € de redevance assainissement au titre de l'année 2025 : montant estimé selon les dernières consommations d'eau potable connues et du nombre de foyers (environ 13 600) pour la part fixe sur la base des tarifs de la délibération n° 2024-237 du 19 décembre 2024 (4 219 863 € en 2024)

↳ 240 000 € de redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif (anciennement redevance pour la modernisation des réseaux) qui seront reversés à l'agence de l'Eau Rhin Meuse (voir Chapitre 014 en dépense). Elle se montait à 297 349 € en 2024.

↳ 1 300 000 € de contributions d'eaux pluviales contre 1 241 130€ encaissés en 2024

↳ 100 000 € de participation forfaitaire à l'assainissement collectif (PFAC), 287 137 € encaissés en 2024

↳ 15 200 € de produits pour différents frais de contrôles et interventions, contre 10 377 € en 2024

Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations

L'encaissement 2024 était le dernier de la prime d'épuration qui n'existe plus.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	BP 2025	BP 2024
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	1 581 147,00 €	1 516 757,00 €
Remboursement de la dette	1 581 147,00 €	
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	92 000,00 €	484 900,00 €
LOGICIEL MODULE FACTURATION EAU	38 000,00 €	
ETUDE RUE DU MOULIN THIAVILLE SUR MEURTHE	25 000,00 €	
ETUDE ASSAINISSEMENT CRIVILLER	19 000,00 €	
ETUDE DECONNEXION MERVILLER	10 000,00 €	
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	1 612 500,00 €	1 372 156,00 €
BACCARAT - STEU (travAux mise aux normes, reprise venturi, matériels)	201 000,00 €	
LUNEVILLE - RUE SALVADOR ALLENDE	200 000,00 €	
LUNEVILLE - RUE CYFFLE	183 000,00 €	
TRAVAUX DIVERS SUR RESEAUX / TAMPONS	178 000,00 €	
THAVILLE SUR MEURTHE - RUE DU MOULIN	150 000,00 €	
VEHICULES ITV	150 000,00 €	
FRAIMBOIS - STEU	115 000,00 €	
REPLACEMENT DES TRAPPES D'ACCES	50 000,00 €	
SAINT CLEMENT - RUE MANGENOT	50 000,00 €	
SECURISATION DES POSTES DE REFOULEMENT ET ARMOIRES	45 000,00 €	
LUNEVILLE - CONDUITE RUE DE ROZELIEURES (Affaire Fleurantin)	40 000,00 €	
MATERIEL DIVERS	32 500,00 €	
TRAVAUX STEU (hors Lunéville et Baccarat)	30 000,00 €	
LUTTE CONTRE LES EAUX PARASITES	25 000,00 €	
JOLIVET - CLAPET VANNES LECLERC ET DEVERSEURS D'ORAGE	20 000,00 €	
BENAMENIL / DENEUVRE - DEVERSEURS D'ORAGE	20 000,00 €	
TRAVAUX IMPREVUS	20 000,00 €	
AUTOSURVEILLANCE DEVERSEURS D'ORAGE	15 000,00 €	
EQUIPEMENT CAMION HYDROCUREUR	15 000,00 €	
RACCORDEMENT ENEDIS FONTENOY ET MERVILLER	15 000,00 €	
FLIN - STEU (sinistre)	15 000,00 €	
MARAINVILLER	15 000,00 €	
LUNEVILLE - POSTE DE REFOULEMENT TOUR BLANCHE	12 000,00 €	
REPARATIONS VEHICULES	11 000,00 €	
PANNEAUX DE SIGNALISATION	2 500,00 €	
MODERNISATION ET SECURISATION SUPERVISION	1 500,00 €	
EQUIPEMENT CAMERA	1 000,00 €	

	BP 2025	BP 2024
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	370 000,00 €	917 300,00 €
DECONNEXIONS FLIN	30 000,00 €	
DIVERSES DECONNEXIONS ANC	20 000,00 €	
MO MERVILLER	30 000,00 €	
POSTE REFOULEMENT CARREFOUR MONCEL LES LUNEVILLE	250 000,00 €	
TRAVAUX RESEAUX DIVERS	40 000,00 €	
Chapitre 4581 - Travaux pour compte de tiers (depenses = recettes)	100 000,00 €	120 000,00 €
DECONNEXION ANC (PART USAGE)	80 000,00 €	
REPRISE BRANCHEMENTS A FACTURER SUITE LITIGE	20 000,00 €	
Nouvelles dépenses d'investissement	3 755 647,00 €	4 411 113,00 €
Amortissements des subventions	281 385,00 €	290 175,00 €
Déficit d'investissement reporté	691 037,03 €	- €
	4 728 069,03 €	4 701 288,00 €
Report de 2024/2025	826 038,83 €	1 832 686,82 €
Total des dépenses d'investissement	5 554 107,86 €	6 533 974,82 €

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

	BP 2025	BP 2024
Chapitre 10 - Dotations et fonds divers	682 481,38 €	371 276,18 €
Affectation du résultat 2024	682 481,38 €	
Chapitre 13 - Subventions d'investissement	238 200,00 €	70 000,00 €
SUBV AGENCE DE L'EAU - ZONAGE ASSAINISSEMENT	238 200,00 €	
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	852 432,96 €	1 497 216,57 €
EMPRUNTS EN EUROS	852 432,96 €	
Chapitre 4582 - Travaux pour compte de tiers (depenses = recettes)	100 000,00 €	120 000,00 €
DECONNEXION ANC (PART USAGE)	80 000,00 €	
REPRISE BRANCHEMENTS A FACTURER SUITE LITIGE	20 000,00 €	
Recettes nouvelles d'investissement	1 873 114,34 €	2 058 492,75 €
résultat d'investissement reporté	- €	133 159,03 €
Amortissements des immobilisations	1 365 000,00 €	1 384 940,00 €
Amortissements des charges à répartir	81 577,00 €	81 577,00 €
Virement de la section de fonctionnement	1 399 822,04 €	1 547 554,43 €
	4 719 513,38 €	5 205 723,21 €
Report de 2024/2025	834 594,48 €	1 328 251,61 €
Total des recettes d'investissement	5 554 107,86 €	6 533 974,82 €

BUDGET PROPRES

Ce budget est géré en HT.

EVOLUTION DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DU BUDGET PRIMITIF

	2023	2024	2025
RECETTES REELLES	10 034 900,00	7 525 319,99	7 064 000,00
DEPENSES REELLES	9 967 208,40	7 437 683,00	6 997 503,00
EPARGNE BRUTE BP	67 691,60	87 636,99	66 497,00
EPARGNE BRUTE CA	223 668,49	240 228,90	
RBT CAPITAL DE LA DETTE	173 182,00	173 995,00	175 000,00
EPARGNE NETTE BP	-105 490,40	-86 358,01	-108 503,00
EPARGNE NETTE CA	50 497,54	66 438,38	

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

		BP 2025	Evolution BP 2024/ BP 2025	BP 2024 + DM	Réalisé 2024	Evolution BP 2025 / CA 2024
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 107 803,00	0,96%	5 059 433,00	4 919 495,26	3,83%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	941 500,00	16,60%	807 430,00	797 312,95	18,08%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	721 000,00	-49,02%	1 414 200,00	377 827,57	90,83%
66	CHARGES FINANCIERES	197 200,00	-4,33%	206 120,00	206 087,01	-4,31%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	20 000,00	60,00%	12 500,00	9 518,28	110,12%
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	10 000,00	0,00%	10 000,00	0,00	
	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	6 997 503,00	-6,82%	7 509 683,00	6 310 241,07	10,89%
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	36 455,77	-84,83%	240 318,20		
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	185 000,00	251,21%	52 675,00	52 673,57	251,22%
	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	221 455,77	-24,42%	292 993,20	52 673,57	320,43%
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	7 218 958,77	-7,48%	7 802 676,20	6 362 914,64	13,45%

Ce chapitre comprend principalement :

↳ Le coût des fluides, pour un montant de 15 505 € en 2025 contre 15 787 € consommés en 2024, soit une baisse de 1,8%.

↳ La maintenance représente un coût de 27 798 € pour du matériel spécifique en 2025, contre 29 914 € en 2024, soit une baisse de 7 %

↳ Les prestations de service pour :

- L'enlèvement, le transport et le traitement des OMR, de la collecte sélective (verre, emballages-papiers, cartons) en porte à porte et en apport volontaire : 2 966 000 € contre 2 825 624 € en 2024

- La mise à disposition de contenants, l'enlèvement, le transport et le traitement des déchets issus des déchetteries : 1 865 000 € contre 1 820 405 € en 2024

↳ La fourniture et la livraison de contenants pour la collecte des ordures ménagères résiduelles, des recyclables (sacs jaunes, composteurs...) et pièces détachées : 85 000 € contre 77 274 € en 2024

↳ Les frais de télécommunication (téléphonie, internet pour les déchetteries) : 6 500 € contre 14 721 € en 2024

La forte baisse des consommations est due à l'arrêt de l'utilisation du numéro vert en 2025. Un numéro unique pour l'ensemble des services de la CCTLB a été mis en place pour faciliter les démarches des usagers.

↳ Les frais liés à la facturation :

- Impression, mise sous pli et affranchissement des factures : 29 000 € (30 864 € en 2024)

- Reconstitution de régie pour remboursement de factures indues (*déménagement, erreur de facturation*), frais de carte bancaire, abonnement au scanneur de chèque : 22 000 € (14 438 e en 2024)

↳ La communication pour 23 250 € contre 23 565 € en 2024

Chapitre 012 – Charges de personnel

La variation de ce chapitre pour 2025 se justifie principalement par :

- L'augmentation de 3 points de la cotisation CNRACL (retraite des fonctionnaires),
- L'augmentation de 0,56 % de la cotisation prévoyance prise en charge en intégralité par la collectivité,
- L'évolution du GVT pour environ 2 % (Glissement Vieillesse Technicité).

L'organisation du service étant stabilisée, la collectivité pourra dorénavant maîtriser ses besoins en personnel en faisant moins appel à l'intérim.

Ce chapitre comprend :

↳ Le solde du reversement au délégataire de la DSP Propreté (dépenses = recettes) de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères de l'année 2022 pour 500 000 €, 359 651 € reversés en 2024

↳ L'hébergement du logiciel de gestion et de facturation des déchets contre 5 000 € pour 4 087 € en 2024

↳ Les créances admises en non-valeur pour 216 000 €

Ce sont les premières créances admises en non-valeur qui vont être traitées puisque l'activité a commencé en 2022. Ces non-valeurs n'auront pas d'impact budgétaire, elles seront compensées par l'annulation des rattachements d'encaissement de 2024 (les créances irrécouvrables sont prises en charge par Onyx Est dans le cadre de l'ancienne DSP).

Chapitre 66 – Charges financières

Ce chapitre comprend :

↳ Les intérêts de la dette pour 90 000 € contre 96 132 € en 2024

↳ Les intérêts de la ligne de trésorerie pour 90 000 € contre 92 000 € en 2024

↳ Les intérêts courus non échus pour 17 200 € contre 17 955 € en 2024

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

Ce chapitre comprend les annulations de titres qui doivent être faites sur les exercices antérieurs : 20 000 € contre 9 101 € en 2024.

Chapitre 68 – Dotations aux provisions

↳ Les inscriptions de ce chapitre sont constituées des provisions pour créances irrécouvrables. Pas de consommation sur 2024

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

		BP 2025	Evolution BP 2024/ BP 2025	BP 2024 + DM	Réalisé 2024	Evolution BP 2025 / Ca 2024
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	100 000,00	20,02%	83 320,00	83 239,60	20,14%
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	5 598 000,00	-11,09%	6 296 000,00	5 254 445,92	6,54%
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 150 000,00	0,44%	1 145 000,00	1 137 174,18	1,13%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			0,00	2 025,58	-100,00%
77	PRODUITS SPECIFIQUES	216 000,00	195,89%	73 000,00	73 784,69	192,74%
	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	7 064 000,00	-7,02%	7 597 320,00	6 550 669,97	7,84%
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00		0,00	0,00	
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	154 958,77	-24,54%	205 356,20		
	RECETTES D'ODRE DE FONCTIONNEMENT	154 958,77	-24,54%	205 356,20	0,00	
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	7 218 958,77	-7,48%	7 802 676,20	6 550 669,97	10,20%

Chapitre 013 – Atténuations de charges

Ce chapitre comptabilise le remboursement par le prestataire de collecte des déchets des cotisations versées aux caisses de retraite concernant le personnel détaché de la collectivité.

Chapitre 70 – Produits des services

Ce chapitre comptabilise l'encaissement du solde de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères de l'année 2022 qui est reversé au délégataire de la DSP (Onyx Est) (dépenses = recettes) : 500 000 €, 346 681 € encaissés en 2024

Ce chapitre comprend également :

↳ 4 316 000 € de redevance d'enlèvement des ordures ménagères au titre de l'année 2025, 4 162 324 € encaissés en 2024

↳ 372 000 € de valorisation des emballages, de la ferraille, du verre, du papier, du carton, contre 351 470 € en 2024

↳ 365 000 € de facturation des dépôts de déchets par les professionnels contre 346 820 € en 2024

↳ 10 000 € de vente de composteurs

↳ 35 000 € pour l'utilisation de la déchetterie de Bénaménil par la CC de Vezouze en Piémont contre 36 268 € en 2024

Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations

Ce chapitre prévoit les soutiens des éco-organismes pour 1 150 000 € contre 1 137 174 € en 2024.

Chapitre 77 – Produits exceptionnels

Les produits exceptionnels sont prévus à hauteur de 216 000 € en 2025. Ils représentent la recette d'apurement du rattachement qui compensera le paiement des créances admises en non-valeur prévu au chapitre 65.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	BP 2025	BP 2024
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	175 000,00 €	173 995,00 €
REMBOURSEMENT DE LE DETTE	175 000,00 €	
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	- €	41 500,00 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	205 000,00 €	104 300,00 €
CONTENEURS VERRE	20 000,00 €	
BACS ROULANTS OM	2 000,00 €	
BORNES OM	65 000,00 €	
MATERIEL ET OUTILLAGE	5 000,00 €	
DECHETERIES MATERIEL ET OUTILLAGE	8 000,00 €	
AMENAGEMENT TERRAIN BACCARAT	15 000,00 €	
AMENAGEMENT TERRAIN LUNEVILLE	20 000,00 €	
AMENAGEMENT TERRAIN BENAMENIL	20 000,00 €	
INST. AMENAGEMENT CONSTRUCTIONS	50 000,00 €	
Chapitre 21 - Immobilisations en cours	- €	55 000,00 €
Nouvelles dépenses d'investissement	380 000,00 €	374 795,00 €
Amortissements des subventions	- €	- €
Déficit d'investissement reporté	9 125,32 €	- €
	389 125,32 €	374 795,00 €
Report de 2024/2025	229 027,44 €	199 597,64 €
Total des dépenses d'investissement	618 152,76 €	574 392,64 €

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

	BP 2025	BP 2024
<u>Chapitre 10 - Dotations et fonds divers</u>	238 152,76 €	28 307,68 €
Affectation du résultat 2024	238 152,76 €	
<u>Chapitre 13 - Subventions d'investissement</u>	28 000,00 €	28 000,00 €
SUBV ADEME FONDS VERTS ETUDE	28 000,00 €	
BIODECHETS		
<u>Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées</u>	130 544,23 €	53 801,80 €
EMPRUNTS EN EUROS	130 544,23 €	
Recettes nouvelles d'investissement	396 696,99 €	110 109,48 €
Amortissements des immobilisations	185 000,00 €	52 675,00 €
Excédent d'investissement reporté		171 289,96 €
Virement de la section de fonctionnement	36 455,77 €	240 318,20 €
Total des recettes d'investissement	618 152,76 €	574 392,64 €
Report de 2024/2025	- €	- €
Total des recettes d'investissement	618 152,76 €	574 392,64 €

BUDGET ZONE TRAILOR

Ce budget est géré en HT selon une comptabilité de stock.

Le fonctionnement de ce type de budget a pour vocation de déterminer le prix de revient des terrains aménagés et, par comparaison, de celui-ci avec leur prix de vente, le gain ou la perte pour la collectivité.

Dans la phase d'acquisition des terrains et de travaux, toutes les dépenses sont inscrites en section de fonctionnement (compte 60). A la fin de chaque exercice, on constate la valeur du stock, c'est-à-dire que l'ensemble des dépenses réalisées en section de fonctionnement est basculé en compte de stock (compte 33).

Pendant cette phase, la section de fonctionnement est donc toujours équilibrée et la section d'investissement constate le coût total des travaux en dépenses et les moyens de la financer (emprunt) en recette.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

		BP 2025	BP 2024	Réalisé 2024
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	200 000,00	250 000,00	3 426,48
66	CHARGES FINANCIERES	15 000,00	14 640,00	14 632,88
	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	215 000,00	264 640,00	18 059,36
042	ANNUALTION STOCK INITIAL	376 656,89	358 610,00	358 597,53
043	FRAIS ACCESSOIRES	15 000,00	14 640,00	14 632,88
	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	391 656,89	373 250,00	373 230,41
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	606 656,89	637 890,00	391 289,77

Les dépenses de fonctionnement inscrites pour l'année 2025 correspondent à :

- au solde de la rémunération de la société SEBL au titre de la convention de mandat
- au solde des dépenses engagées par SEBL au titre de la tranche ferme
- à la participation aux travaux de déconstruction et dépollution effectués par EPFGE
- aux charges d'intérêts des emprunts

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

		BP 2025	BP 2024 + DM	Réalisé 2024
042	VARIATION DES ENCOURS DE PRODUCTION	591 656,89	623 250,00	376 656,89
043	TRANSFERT DE CHARGES FINANCIERES	15 000,00	14 640,00	14 632,88
	RECETTES D'ODRE DE FONCTIONNEMENT	606 656,89	637 890,00	391 289,77
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	606 656,89	637 890,00	391 289,77

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	BP 2025	BP 2024	Réalisé 2024
Chapitre 040 - Opération d'ordre en section			
3354 Etudes et prestations de services	549 030,31 €	595 610,00 €	349 030,31 €
33586 Frais Financiers	42 626,58 €	27 640,00 €	27 626,58 €
Dépenses nouvelles d'investissement	591 656,89 €	623 250,00 €	376 656,89 €
Déficit d'investissement reporté	6 656,89 €		
Total des dépenses d'investissement	598 313,78 €	623 250,00 €	376 656,89 €

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

	BP 2025	BP 2024	Réalisé 2024
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées			
Emprunts	221 656,89 €	253 237,53 €	- €
Chapitre 040 - Opération d'ordre en section			
3354 Etudes et prestations de services	349 030,31 €	345 610,00 €	345 603,83 €
33586 Frais Financiers	27 626,58 €	13 000,00 €	12 993,70 €
Recettes nouvelles d'investissement	598 313,78 €	611 847,53 €	358 597,53 €
Excédent d'investissement reporté	- €	11 402,47 €	
Total des recettes d'investissement	598 313,78 €	623 250,00 €	358 597,53 €

**Le Président,
Bruno MINUTIELLO**

**Le 4^{ème} Vice-président, délégué aux Finances,
Gérard RITZ**